

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 2 DÉCEMBRE 2014**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 2 décembre 2014, à 20 heures 00 minutes, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;
Madame Mélanie Bisailon, conseillère;
Monsieur Roger Fortin, conseiller;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Monsieur Serge Gibeau, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2014-12-335

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.

2014-12-336

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 4 novembre 2014 –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2014.

2014-12-337

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Aquatech	42820	exploitation des eaux usées	1,966.57\$
- Lavery	1241224	dossier Civbec, expropriation, sablière	1,832.74\$
- Laboratoire d'Analyses S.M.	1299669	analyse des eaux usées	88.53\$
- Alarme SPL Atout	35112	surveillance édifice	235.70\$
- Promo 2D	2292	produits promotionnels 2/9	1,015.24\$
- Promo 2D	2297	produits promotionnels 1/9	541.26\$

TOTAL : 5,662.30 \$

2014-12-338

Acceptation des comptes à payer en décembre 2014 (document 1-A) –

CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborées au 2 décembre 2014 au montant de 38,849.67\$ le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller et résolu à l'unanimité du Conseil d'approuver les comptes et factures du mois de novembre 2014 au montant de 38,849.67\$ à être payés en décembre 2014, le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, le secrétaire trésorier soit autorisé à émettre les paiements y relatifs.

2014-12-339

Dépenses du maire, du directeur général et/ou de la directrice générale adjointe –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les dépenses effectuées par le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe au montant de 3,455.49\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
Master Card		
- Bureau en Gros	papier et fourniture	131.65\$
- Postes Canada	125 timbres spéciaux	144.88\$
- Vistaprint	150 cartes et enveloppes de Noel	141.70\$
- Tim Horton	pause-café étude budget	64.06\$
- La COOP	pièces charrue	52.72\$
- N1wireless.com	bluetooth D.g.a.	37.99\$
- BMR	lumières extérieur	59.85\$
- Jouets JRC Toys Inc.	dépouillement 2 municipalités	2,822.64\$

2014-12-340

Certificat de disponibilité des fonds du secrétaire-trésorier –

Le secrétaire-trésorier fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par la secrétaire-trésorier adjointe.

Je soussignée certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.

Serge Gibeau
Secrétaire-trésorier

2014-12-341

Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2015–

Sur la proposition de Madame Mélanie Bisailon, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2015 :

Mardi 13 janvier	20:00 heures
Mardi 3 février	20:00 heures
Mardi 3 mars	20:00 heures
Mardi 7 avril	20:00 heures

Mardi 5 mai	20:00 heures
Mardi 2 juin	20:00 heures
Mardi 7 juillet	20:00 heures
Mardi 11 août	20:00 heures
Mardi 1 ^{er} septembre	20:00 heures
Mardi 6 octobre	20:00 heures
Mardi 3 novembre	20:00 heures
Mardi 1 ^{er} décembre	20:00 heures

PÉRIODE DE QUESTIONS

2014-12-342

Fermeture des bureaux pour la période des fêtes –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil que les bureaux administratifs de la Municipalité soient fermés du jeudi 18 décembre 2014 à 17:00 heures au vendredi 2 janvier 2015 inclusivement.

2014-12-343

Dépôt d'une déclaration pécuniaire –

Monsieur Serge Gibeau, directeur général, dépose la déclaration d'intérêt pécuniaire de Monsieur Pierre Vallières, conseiller poste 5.

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de déclaration d'intérêt pécuniaire de Monsieur Pierre Vallières, conseiller poste 5.

2014-12-344

Mandat re installation septique –

CONSIDERANT QUE le 17 juin 2014, la Municipalité a transmis au propriétaire de la maison identifiée sous le matricule 1600-83-8154 l'enjoignant de prendre les mesures nécessaires pour mettre en place des installations septiques conformes aux dispositions du « Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (c.Q-2, r.22) » en soumettant des plans au plus tard le 7 juillet 2014;

CONSIDERANT QUE le propriétaire n'a pas donné suite à la demande de la Municipalité;

CONSIDERANT QUE lors de la séance ordinaire du 5 août 2014, le Conseil a adopté la résolution 2014-08-214 visant à mettre en demeure le propriétaire de l'immeuble portant le numéro civique 342, chemin 3^e Ligne et inscrit au rôle sous le matricule 1600-83-8154 de prendre les mesures appropriées pour la mise en place d'une installation septique conforme aux dispositions du règlement sur l'évacuation des eaux usées d'égout pour desservir l'habitation avant le 19 août 2014 à défaut de quoi la Municipalité procédera à la mise en place de ladite installation septique conformément aux dispositions des articles 25.1 et 96 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDERANT QUE la Municipalité a transmis au propriétaire des avis de rappel le 26 août 2014, le 9 septembre 2014 et le 19 novembre 2014;

CONSIDERANT QUE le propriétaire n'a pas donné suite aux demandes de la Municipalité;

CONSIDERANT QUE les dispositions de l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales stipulent que :

« Toute municipalité locale peut, aux frais de l'immeuble, installer, entretenir tout système de traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r.22) ou le rendre conforme à ce règlement. Elle peut aussi procéder à la vidange des fosses septiques de tout autre immeuble. Pour l'application du premier alinéa, les deuxième et troisième alinéas de l'article 95 s'appliquent compte tenu des applications nécessaires »;

CONSIDERANT QUE les dispositions de l'article 96 de ladite loi stipule que :

« Toute somme due à la Municipalité à la suite de son intervention en vertu de la présente loi est assimilée à une taxe foncière si la créance est reliée à un immeuble et si le débiteur est le propriétaire de cet immeuble. Autrement, la créance est assimilée à une taxe non foncière. »

EN CONSEQUENCE il est dûment proposé et résolu à l'unanimité :

- Que le préambule de la présente en fait partie intégrante;
- D'autoriser Monsieur Serge Gibeau, directeur général à retenir les services d'une firme de génie pour effectuer les analyses pertinentes, préparer les plans et devis en conformité avec les dispositions du règlement Q-2, r.22, effectuer la surveillance des travaux et délivrer un certificat de conformité;
- D'autoriser Monsieur Serge Gibeau, directeur général. À retenir les services d'un entrepreneur pour effectuer les travaux selon les plans et devis préparés par l'ingénieur retenu par la Municipalité.

2014-12-345

Renouvellement du contrat d'assurance collective –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance collective de 2015 des employés de la Municipalité.

2014-12-346

Municipalité de Napierville re abrasifs hiver 2014-2015 –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la résolution 658-2014 acceptant de fournir à la Municipalité de Saint-Valentin l'abrasif et le sel fondant nécessaires à la saison hivernale 2014-2015 au coût de 91.16\$ la tonne métrique, taxes incluses.

2014-12-347

Journal Le Coup d'Oeil : vœux des fêtes –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser la publication des vœux des fêtes de la Municipalité de Saint-Valentin dans le journal Le Coup d'Oeil au coût de 291.00\$ plus les taxes applicables pour 1/8 de page.

2014-12-348

Emplois d'été Canada 2015 –

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin a comme objectif d'embaucher des étudiants pendant l'été 2015 en

vue de leur faciliter un premier emploi et de les aider en vue de leur intégration future sur le marché du travail.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Mélanie Bisaillon, conseillère, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin autorise la demande à Emplois d'été Canada d'un (1) préposé aux travaux d'été :

QUE le maire, Monsieur Pierre Chamberland, et le secrétaire-trésorier, Monsieur Serge Gibeau, et ou la secrétaire-trésorière adjointe, Madame Brigitte Garceau soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité la demande, les demandes de remboursement et tout autre document relatif au programme;

QUE la Municipalité de Saint-Valentin certifie que les emplois proposés favorisent la création d'emplois additionnels et correspondent à des priorités locales;

QUE la Municipalité de Saint-Valentin accepte la responsabilité de se conformer aux exigences de ce programme et s'engage à fournir une expérience de qualité aux étudiants en vue de les aider à s'intégrer sur le marché du travail et à leur fournir une expérience liée à la carrière;

QUE la Municipalité de Saint-Valentin déclare et garantit que :

- (a) L'employé ne provoque le déplacement d'aucun employé ou travailleur bénévole actuel, ni ne remplace un employé mis à pied, absent par suite d'un conflit collectif ou en congé;
- (b) L'emploi demandé est un emploi de 40 heures/semaine et d'une durée de neuf (9) semaines consécutives pour le poste demandé;
- (c) L'emploi n'est pas un emploi pour lequel une autre contribution gouvernementale est reçue ou demandée;
- (d) L'emploi ne peut être offert sans l'aide financière du présent programme;
- (e) L'emploi sera exercé conformément à toutes les lois fédérales et provinciales en vigueur.

2014-12-349

Demande au Ministre des Affaires Municipales et des Régions –

CONSIDÉRANT QUE le noyau villageois de la Municipalité est desservi par un réseau d'égout;

CONSIDÉRANT QUE les résidences situées dans les autres parties du territoire, en zone agricole, sont desservies par des installations septiques destinées à l'évacuation des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE certaines des installations septiques ont été installées il y a plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin recevra un montant d'argent provenant du programme de remise aux municipalités une partie des revenus de la taxe d'accise sur l'essence;

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin ne comprend plus de parties de son territoire qui pourraient être desservies par un réseau d'égout;

CONSIDERANT QUE la Municipalité souhaite améliorer la qualité de l'environnement notamment en s'assurant que les installations septiques desservant les résidences à l'extérieur du périmètre d'urbanisation rencontrent les normes du règlement Q2,r,22;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil de demander au Ministre des Affaires Municipales et de l'Organisation du Territoire d'autoriser la Municipalité de Saint-Valentin à soumettre, dans son programme de travaux à réaliser en utilisant les fonds disponibles en vertu du programme de remise aux municipalités d'une partie des revenus de la taxe d'accise sur l'essence un projet en deux volets savoir :

- La vérification de la conformité des installations septiques des résidences isolées existantes à l'extérieur du périmètre d'urbanisation;
- La mise en place d'un programme d'aide aux citoyens pour mettre à niveau ou remplacer les installations septiques desservant leur habitation.

2014-12-350

Avis de motion modification du règlement 393 relatif à la bibliothèque –

Madame Mélanie Bisailon, conseillère, donne avis qu'elle présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement visant à modifier le règlement 393 relatif à la bibliothèque de façon à déterminer de nouvelles heures d'ouverture de la bibliothèque.

2014-12-352

Bibliothèque : modification des heures d'ouverture et ouverture de la salle polyvalente lors des heures d'ouverture de la bibliothèque-

CONSIDERANT QUE la bibliothèque municipale fait partie du « Réseau BIBLIO de la Montérégie »;

CONSIDERANT QUE le programme BiblioQualité vise à reconnaître les efforts d'investissement en matière de bibliothèque publique des municipalités membres du Réseau BIBLIO en leur attribuant des sceaux livresques;

CONSIDERANT QUE la bibliothèque municipale détient 3 sceaux livresques;

CONSIDERANT QUE la bibliothèque municipale souhaite accroître le nombre de sceaux livresques.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller et résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'ouvrir la bibliothèque les mercredis matin pour une période d'une heure;
- De rendre la salle WiFi disponible aux abonnés aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

2014-12-353 Ballet du Haut-Richelieu : entérinement d'une commandite –
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'entériner la décision du maire de consentir une commandite d'une carte d'affaires dans le programme du ballet Casse Noisettes au coût de 80.00\$.

2014-12-354 Service des incendies de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix : présentation du plan de mise en œuvre An 4 (22 juillet 2013 au 21 juillet 2014) –
Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du document préparé par le Service des incendies de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix : présentation du plan de mise en œuvre An 4 (22 juillet 2013 au 21 juillet 2014).

2014-12-355 Transport adapté 2015 –
CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2015 soumises par l'organisme délégué, soit le « Regroupement des personnes handicapées – Région du Haut-Richelieu inc. », à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2015 ont été approuvées le 19 novembre 2014 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à 5,437.00 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Valentin pour le transport adapté aux personnes handicapées.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller et résolu à l'unanimité du Conseil :

QUE la municipalité de Saint-Valentin nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2015;

QUE soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 5,437.00 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Valentin, et d'en autoriser le paiement.

2014-12-356 Acceptation des travaux donnant droit à la subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local : Amélioration du petit Rang des montées Blais et du Petit-Rang –

Il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

- d'approuver les dépenses pour les travaux de réfection de la chaussée de la montée Blais et Petit Rang effectué par Pavage du Haut-Richelieu au coût total de 26,559.23\$ donnant droit à une

subvention de 12,913.00\$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local;

- de reconnaître que les travaux ont été exécutés conformément au contrat attribué par la Municipalité dans le Petit Rang et la montée Blais, dont la gestion incombe à la Municipalité;
- de transmettre la présente au Ministère des Transports accompagnée des pièces justificatives requises.

2014-12-357

Renouvellement d'adhésions –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de renouveler les adhésions suivantes :

- COMBEQ 2015 au coût de 373.67\$ taxes incluses.
- Québec Municipal au coût de 160.96 taxes incluses.
- Tourisme Saint-Jean-sur Richelieu et Région au coût de 172.46\$ taxes incluses.
- Association Québécoise d'Urbanisme au coût de 155.22\$ taxes incluses.

2014-12-358

Correspondance –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du conseil de constater le dépôt de la correspondance reçue savoir :

- Maison Hina : demande de subvention 2015;
- Moisson Rive Sud : demande de subvention 2015.

2014-12-359

Municipalité de Saint-Alexandre re processus d'appel de services de sécurité lors d'accidents de la route –

Sur la proposition de Madame Mélanie Bisailon, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la résolution 2014-10-234 de la Municipalité de Saint-Alexandre relativement au processus d'appel de services de sécurité lors d'accidents de la route.

2014-12-360

Municipalité de Saint-Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix re processus d'appel de services de sécurité lors d'accidents de la route –

Sur la proposition de Madame Mélanie Bisailon, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la résolution 2014-11-261 de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix relativement au processus d'appel de services de sécurité lors d'accidents de la route.

2014-12-361

Municipalité de Saint-Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix re opposition à la hausse des frais de scolarité de l'École nationale des pompiers

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'appuyer l'opposition de la Municipalité de Saint-Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix relativement à la hausse des frais de scolarité de l'École nationale des pompiers;
- De transmettre la présente à la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et à la MRC le Haut-Richelieu.

2014-12-362

Rescinder les résolutions 2014-10-281-1, 2014-10-281-2, 2014-10-281-31 et 2014-10-281-4–

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de rescinder les résolutions 2014-10-281-1, 2014-10-281-2, 2014-10-281-31 et 2014-10-281-4 relativement à des mandats confiés à la firme Solutions Efficaces.

2014-12-363

Rapport Robillard re agriculture –

Sur la proposition de monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité que la Municipalité appuie les démarches entreprises pour atténuer les impacts des recommandations de ce rapport sur le milieu agricole.

2014-12-364

Achat d'un présentoir –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser l'achat d'un présentoir pour mettre en valeurs les produits des commerçants locaux.

2014-12-365

Dépôt de documents de Madame Gisèle Bélanger –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du document de Madame Gisèle Bélanger et d'en transmettre une copie à Madame Astrid Ammerlaan.

2014-12-366

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 20:30 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Chamberland
Maire

Serge Gibeau
Directrice général